

*Les crédits*

Président du Sénat et aux sénateurs. Ainsi, j'ai bien peur que même en rejetant ce crédit de 27 millions de dollars, nous ne puissions faire disparaître le Sénat. Les sénateurs continueraient de recevoir leurs allocations dont le député de Nickel Belt a parlé en détail et dont il s'est plaint, et nous n'accomplirions vraiment rien.

Je voudrais simplement signaler qu'il s'agit d'un débat fort intéressant, mais qu'il ne permettra pas de réaliser les objectifs visés par les députés néo-démocrates. Le Sénat sera toujours là après-demain.

**Mme le vice-président:** La parole est au député de Regina—Lumsden pour une brève observation.

**M. Benjamin:** Madame la Présidente, je félicite le député d'Halifax—Ouest pour ses observations. Au moins, son intervention était meilleure aujourd'hui qu'hier.

Si nous n'avons qu'à verser 10 millions de dollars pour le Sénat, c'est quand même beaucoup mieux que d'avoir à débloquer 27 autres millions. Si cet argent doit servir aux indemnités de départ et à la retraite du Président et je ne sais quoi d'autre, nous nous en sommes sortis à bon compte; nous avons épargné beaucoup d'argent. En l'occurrence, nous essayons de transmettre un message au Sénat.

Soit dit en passant, sauf erreur, si ce poste des prévisions budgétaires était rejeté ce soir, le gouvernement pourrait présenter une nouvelle motion demain, rassembler ses troupes et obtenir le résultat qu'il souhaite. J'ai écouté les discours de mon collègue, le leader du gouvernement à la Chambre, qui ne cesse de se plaindre de ces terribles sénateurs. Nous voulons lui être utile et l'aider à se débarrasser de ces fous qui retardent la législation du gouvernement ou lui nuisent. Nous souhaiterions quelques remerciements et une certaine appréciation de la part de mon collègue de Calgary. Nous voulons simplement l'aider, ainsi que le gouvernement. Je ne comprends pas qu'on puisse, d'une part, s'en prendre avec vigueur au Sénat et, d'autre part, lui verser tout l'argent dont il a besoin.

Nous pourrions dire au reste du pays, aux municipalités, aux sociétés et à je ne sais qui d'autre, que s'ils souhaitent conserver un Sénat au Canada, ils peuvent verser l'argent nécessaire, mais que nous n'en ferons rien.

**Mme le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**Mme le vice-président:** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Mme le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Mme le vice-président:** À mon avis, les non l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Mme le vice-président:** Conformément à l'ordre adopté le mardi 5 juin 1990, le vote par appel nominal sur la motion est reporté à 22 heures aujourd'hui.

## APPROBATION DU CRÉDIT 25—TRAVAUX PUBLICS

**L'hon. Harvie Andre (pour le président du Conseil du Trésor)** propose:

Motion n° 3

Que le crédit 25, au montant de 1 883 690 000 \$ sous la rubrique Travaux publics—Société canadienne d'hypothèques et de logement—Dépenses budgétaires, Budget des dépenses principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1991 (moins les sommes votées au titre des crédits provisoires), soit agréé.

**L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)):** Madame la Présidente, je voudrais parler en faveur de la motion dont la Chambre est saisie.

[Français]

Je suis heureux d'avoir l'occasion aujourd'hui de parler des répercussions du Budget des dépenses principal sur le logement. Certains prétendent que le gouvernement fédéral se désintéresse du logement ou qu'il tourne le dos aux défavorisés. Rien n'est moins vrai.

[Traduction]

Comme ministre d'État à l'Habitation, je demande à tous les députés d'approuver le Budget des dépenses principal de 1990-1991. Pour ce qui est du montant de 1,884 milliard de dollars qui y est prévu pour le logement, je dois signaler à la Chambre que plus de 90 p. 100 de la somme globale mentionnée au crédit 25 a trait à des engagements pris dans les années antérieures.

Ces sommes sont nécessaires pour respecter les obligations contractuelles assumées par notre gouvernement et ses prédécesseurs. Il s'agit d'obligations à l'égard de sociétés provinciales de logement et du remboursement